

Québec, le 16 mars 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 février dernier, la députée de Bourassa-Sauvé, M^{me} Madwa-Nika Cadet, a soulevé un questionnement à l'égard de l'adoption accélérée de l'intelligence artificielle (IA) dans les milieux de travail et du besoin de moderniser le cadre législatif pour encadrer son utilisation, notamment des outils de surveillance, afin d'en limiter les effets négatifs sur les conditions de travail des jeunes travailleurs et d'assurer des pratiques respectueuses des droits fondamentaux.

D'emblée, il m'importe de rappeler que j'ai lancé, à l'automne 2024, une consultation auprès des acteurs du monde du travail sur la transformation des milieux de travail par le numérique. Cette consultation portait sur l'encadrement de l'intelligence artificielle par les lois du travail, mais également sur les modes d'organisation du travail (ex. : télétravail) et la transition d'un fonctionnement traditionnel vers un fonctionnement numérique (ex. : travailleurs de plateforme). Les mémoires reçus dans le cadre de cette consultation peuvent être consultés sur [Quebec.ca](https://quebec.ca).

De cette consultation sont ressorties de nombreuses idées sur lesquelles la réflexion partenariale se poursuit afin d'identifier des pistes d'actions porteuses, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de l'IA à des fins diverses dans les milieux de travail. À cet effet, j'ai confié au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre le mandat de dégager une vision commune quant à l'évolution possible du corpus législatif et réglementaire en lien avec les enjeux et les perspectives de l'utilisation de l'IA.

Également, le ministère du Travail poursuit des travaux sur l'évolution des milieux de travail dans un contexte de transformation numérique afin d'identifier des mesures structurantes qui pourront éventuellement être mises en œuvre.

... 2

Finalement, au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de présider à la modernisation du cadre législatif et réglementaire relatif au travail pour en assurer l'adéquation avec la réalité actuelle. De la réforme en matière de santé et sécurité du travail, au travail des enfants en passant par une meilleure protection contre le harcèlement psychologique et les violences à caractère sexuel, les changements nécessaires ont été faits.

Le travail n'est pas terminé. Comme l'indique le rapport d'application de la Loi sur les normes du travail que j'ai déposé le 19 février dernier à l'Assemblée nationale, il importe que le cadre législatif et réglementaire continue d'évoluer pour répondre aux mutations profondes observées dans le monde du travail. Le Ministère poursuivra les travaux et les réflexions dans cette voie.

Veillez agréer, cher collègue, mes plus sincères salutations.

Le ministre du Travail,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Boulet".

Jean Boulet